

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2020-134

OBJET : Arrêté d'alignement individuel route du Vloquier à Bauquay

Vu la lettre en date du 1er septembre 2020 par laquelle le Cabinet LALLOUET domicilié à Fleury-sur-Orne, 542 avenue des Dignes, demande la délimitation du domaine public de la voie communale n°1, route du Vloquier, section ZA n° 34 ;

Vu le plan d'alignement de ladite voie, approuvé sur les lieux le lundi 19 octobre 2020 en débat contradictoire et en présence de M. Gilles LECONTE, Maire délégué de Bauquay ;

Vu le procès-verbal établi par le cabinet Patrick LALLOUET en date du 19 octobre 2020 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu la Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Commune des Monts d'Aunay ;

ARRÊTE

Article 1 : L'alignement demandé est déterminé par les points A, B et D, conformément au plan de délimitation approuvé et visé, annexé au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera exécutoire qu'en présence du procès-verbal concourant à la délimitation de la propriété des personnes publiques également annexé.

Article 3 : Le, présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de CAEN, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Commune et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5 : Une ampliation du présent arrêté sera envoyée aux destinataires ci-dessous, chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution :

- Le Cabinet Patrick LALLOUET,
- Monsieur le Maire délégué de Bauquay.

Fait à Les Monts d'Aunay, le 30 novembre 2020.

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Christine SALMON

